



Signature definitive vente maison

Par **oochigeas**, le **12/12/2013** à **09:44**

Bonjour,
j'ai signé un compromis de vente le 23 aout 2013 et depuis j'attends desesperement la date de signature definitive chez le noaite vu que le délai de 3 mois est passé.
Cependant, acheteur, courtier,agence ne nous donne pas de dar te et pretexte des délais de signature concernant des offres de pret.

Pourriez-vous m'informer de mes droits en tant que vendeur ?

Merci d'avance.

Par **moisse**, le **12/12/2013** à **10:50**

Bonjour,
Vous avez le droit (et le devoir) de procéder à la mise en demeure de l'acheteur de procéder à la réitération de l'acte de vente.
Mais bon il ne faut pas forcément regarder à quelques jours près, car toute instance judiciaire aura pour effet de bloquer le bien en question pendant des mois voire des années.

Par **Lag0**, le **12/12/2013** à **14:18**

Bonjour,
Il y a bien une date de signature de l'acte prévue au compromis ?